

DEC150087DR18

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Christiane HERVAGULT, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'unité FRE3580 intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire Reconnaissance Moléculaire et Catalyse**

## LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC03D057DR18 du 29/04/2002 portant nomination de Mme Christiane HERVAGULT aux fonctions d'ACMO / d'AP,

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Christiane HERVAGULT, dans l'unité du CNRS n°3580, à compter du 01/01/2015.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 13/01/2015

Le directeur de l'unité  
Karsten HAUPT

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS

Visa du chef du Président de l'Université de Compiègne  
Alain STORCK

